

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 1 / 7

1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

Floralife Finishing Touch® Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Voir l'information de produit.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Floralife Europe GmbH

Salm-Reifferscheidt-Allee 31
41540 Dormagen / ALLEMAGNE
Téléphone +31 174 440 914
Téléfax +31 174 413 333
Site internet www.floralife-europe.de
E-mail Jboers@floralife.eu

Secteur informatif

Informations techniques

Jboers@floralife.eu

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

Organe consultatif

+49 (0) 6131-19240 (24h)

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

non applicable

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole de danger aucun

Phrases-R aucun

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger aucun

Phrases-R aucun

Phrases-S aucun

Caractéristique particulière non applicable

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour l'environnement Pas de dangers particuliers connus.

Autres dangers aucun

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 2 / 7

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.
Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle a toute sa connaissance.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO), vapeurs/gaz irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8+13

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 3 / 7

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le section 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE) non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
En cas d'immersion
Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Protection corporelle non applicable

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir le section 6+7.

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 4 / 7

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Odeur	non caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	7,5-8,5
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,0008
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 5 / 7

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.
Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Floralife Europe GmbH
41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 6 / 7

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

020109
070199

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104
150107

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir section 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir section 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir section 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir section 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE (2008/47/CE); 453/2010/CE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2012)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Non déterminé.

Floralife Europe GmbH

41540 Dormagen

Établi le: 21.12.2011, Révision 07.11.2011

Version 02. Remplace la version : 01

Page 7 / 7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données**16.1 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres données

Observer les restrictions d'emploi	non
VOC (1999/13/CE)	non applicable
Tarif douanier:	non déterminé
Positions modifiées	aucun

Copyright: Chemiebüro®